

L'égalité professionnelle

LE SYNCASS-CFDT S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE FÉMINISTE DE LA CFDT

- ♀ Combat de Jeannette LAOT, première femme élue à la commission exécutive confédérale, pour le **droit à la contraception et à l'avortement dans les années 1970.**
- ♀ **Nicole NOTAT, première femme élue Secrétaire générale de la CFDT en 1992**
- ♀ Action de la CFDT aux côtés de l'AVFT¹ au début des **années 1990 dans la lutte pour la reconnaissance du harcèlement sexuel.**
- ♀ **Lutte contre le sexisme** inscrite dans l'article 1^{er} des statuts.
- ♀ **Instauration de la parité** dans les instances dirigeantes de la confédération.

L'égalité professionnelle

AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Extrait du manifeste
feministe de la CFDT ▶

Pour la CFDT, l'égalité professionnelle ne se limite pas à des objectifs chiffrés ; elle est un combat politique à part entière qui prend en compte :

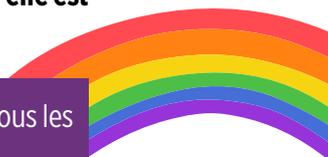


- ♀ **l'accès à l'emploi** (les conditions pour garantir l'accès de toutes et tous à tous les types d'emploi, mixité des métiers) ;
- ♀ **les rémunérations** avec la mise en œuvre effective du principe « rémunération égale pour un travail de valeur égale » ;
- ♀ **la reconnaissance des compétences**, notamment celles mises en œuvre dans les métiers majoritairement occupés par les femmes dans le cadre des classifications ;
- ♀ **la formation professionnelle** et ses conditions permettant un égal accès à des formations qualifiantes ;
- ♀ **l'organisation du travail et l'articulation des temps de vie et les effets du temps partiel, le déroulement des carrières** (critères de progression, accès des femmes aux postes à responsabilité) ;
- ♀ **la santé des femmes** avec la prise en compte et la prévention genrée des expositions aux risques, la reconnaissance de la pénibilité au travail des métiers majoritairement occupés par des femmes et la prise en compte de la santé sexuelle et reproductive ;
- ♀ **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** (prévention, sensibilisation et formation, dispositif de signalements).

Nous affirmons notre engagement dans ce combat à tous les niveaux de notre organisation, de la section syndicale à la confédération, en passant par les fédérations, les URI, les syndicats et les unions confédérales.

Au sein de l'ensemble des luttes contre toutes les discriminations que mène la CFDT, elle fait le choix de traiter de façon spécifique la question des inégalités entre les femmes et les hommes. **Il s'agit de mettre l'accent sur le caractère incontournable de la lutte contre le patriarcat en tant que système de dévalorisation du féminin.**

¹Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail.



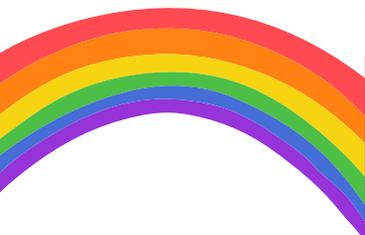
≡ L'égalité professionnelle **EN ACTIONS AU SYNCASS-CFDT**

- ♀ Signature de la **charte CFDT d'engagement pour la prévention des violences sexistes et sexuelles**.
- ♀ Participation au Conseil national fédéral de Dunkerque en 2019 : EGAL.ES – Stéréotypes de genre et sexisme, quel lien avec nos professions ?
- ♀ Vigilance pour le respect d'un **ratio femmes-hommes égalitaire** sur les listes courtes établies en **instance collégiale**.
- ♀ Revendication et obtention du respect d'un **ratio femmes-hommes égalitaire** pour les **promotions à la hors classe** des DH.
- ♀ Action pour la **reconnaissance des corps de direction les plus féminisés** (D3S et DS) ayant les régimes indiciaires et indemnitaires les moins attractifs.
- ♀ Désignation d'un **réfèrent égalité professionnelle** parmi les permanents nationaux du SYNCASS-CFDT, inclus dans un réseau de référents issu de chaque syndicat départemental de la CFDT.

≡ L'égalité professionnelle **DANS LA RÉOLUTION 2021-2025 DU SYNCASS-CFDT**

Le SYNCASS-CFDT s'inscrit dans les revendications CFDT sur l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.

- ♀ Le SYNCASS-CFDT agira dans les **instances collégiales contre les règles implicites de discrimination** comme l'exigence de disponibilité et de mobilité.
- ♀ Le SYNCASS-CFDT demande que des mesures positives soient prises pour la **promotion des candidatures féminines et la formation des autorités de recrutements à la mixité**, pour permettre aux profils féminins de franchir le plafond de verre ainsi que l'évaluation de ces mesures.
- ♀ Le SYNCASS-CFDT réclame la **révision des dispositions réglementaires relatives aux quotas dans les nominations à certains emplois de direction et fonctionnels**, dont les modalités actuelles contournent les principes de la loi.
- ♀ Le SYNCASS-CFDT promeut l'**égalité des chances** et s'assurera du **respect de la non-discrimination à l'emploi** en particulier pour les postes de direction et ce quelle que soit la typologie de discrimination.



FÉMINISTE !

Faites vous entendre

REJOIGNEZ-NOUS !

